

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

# Lutter contre les absences est payant

**GÉRARD TINGUELY**

Si après un accident, une maladie ou un autre problème, l'un de vos collaborateurs risque une longue incapacité de travail, adressez-vous immédiatement à l'AI! Allez chercher de l'aide si vous en avez besoin. Agir est humainement et économiquement profitable. Quand il y a dialogue, ça marche!

Ces conseils ont été prodigués mercredi à la soixantaine de participants d'une séance d'information organisée par la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), l'Office cantonal AI et le Club environnement, énergie, sécurité (CEES), sur le thème «De l'absence à la réinsertion en passant par la prévention». Selon Bruno Guscioni (Groupe Mutuel), une PME de 15 employés peut perdre jusqu'à 7,5% de masse salariale, si l'on inclut tous les coûts de l'absentéisme, directs ou cachés (heures perdues, salaires de remplaçants, erreurs, pertes de mandats).

**Mais l'envie de lutter** contre les conséquences de l'absentéisme dans le secteur principal de la construction ne mène pas toujours à des actes. Selon l'enquête menée par l'étudiante

Emilia Lepori auprès de membres de la FFE (35 réponses), 85% se disent prêts à se mobiliser mais seuls 1% ont un véritable système de gestion des absences. Et la grande majorité des PME qui n'en ont pas n'y sont pas intéressées!

Jean-Daniel Wicht, directeur de la FFE, avait donc des raisons d'exhorter ses troupes: «C'est au sein de chaque entreprise qu'il faut agir, les salariés accidentés ou malades doivent sentir que l'on se soucie d'eux!»

Et d'articuler ce montant provenant de la Suva: un retour au travail un jour plus tôt équivaut déjà à 70 millions de francs économisés par an. Patrick Frison, directeur qualité, sécurité et environnement chez Losinger, confirme que l'action paie. Son entreprise a divisé par trois le taux d'absentéisme depuis la mise en place d'«incontournables» (formations, échelles et escaliers en bois proscrits, attachement obligatoire en nacelle), du coup de sifflet de 11 heures où chaque jour chacun vérifie s'il travaille dans des conditions de sécurité optimales.

**Malgré la prévention**, l'accident et la maladie frappe. Et, là, l'AI peut agir rapidement. Ma-

rio Lepori, adjoint de direction, a présenté une intervention pour un travailleur du béton. A cause de problèmes de dos, il risquait une longue interruption de travail. Grâce à des conseils à son employeur, une aide pour la réinsertion à l'interne, le financement d'une formation d'employé de maintenance et le versement du salaire pendant la période d'essai, l'AI a permis à ce salarié de signer un nouveau contrat dans la même entreprise.

**Hélas**, l'issue n'est pas toujours heureuse, selon ce syndicaliste. Lui et ses collègues voient défiler des dizaines de travailleurs de la construction éclopés qui ne sont plus «casables» et que plus personne n'aide. L'AI n'a pas de réponse pour tous les cas. A-t-on trop attendu? Après six mois, les chances d'un retour à l'emploi sont quasi nulles, a asséné un animateur de la rencontre. |

